

# Révision du SAGE Sud de La Réunion

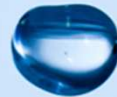
## Consultation des personnes publiques

Comité Eau et Biodiversité

01/12/2017



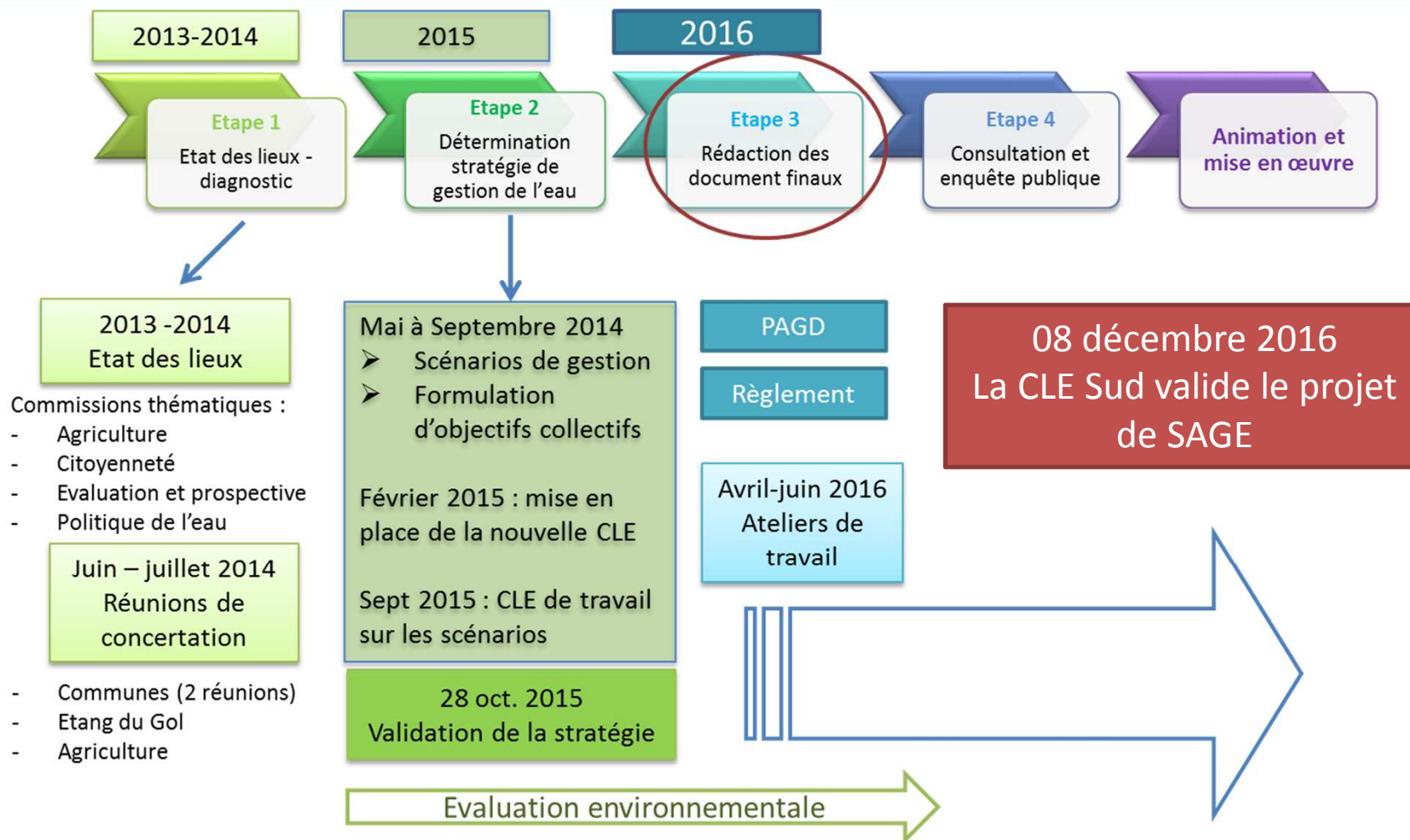
*Avec l'appui de  
Maitre Philippe Marc*



**Communauté d'Agglomération du Sud**  
Entre-Deux . Saint-Joseph . Saint-Philippe . Le Tampon

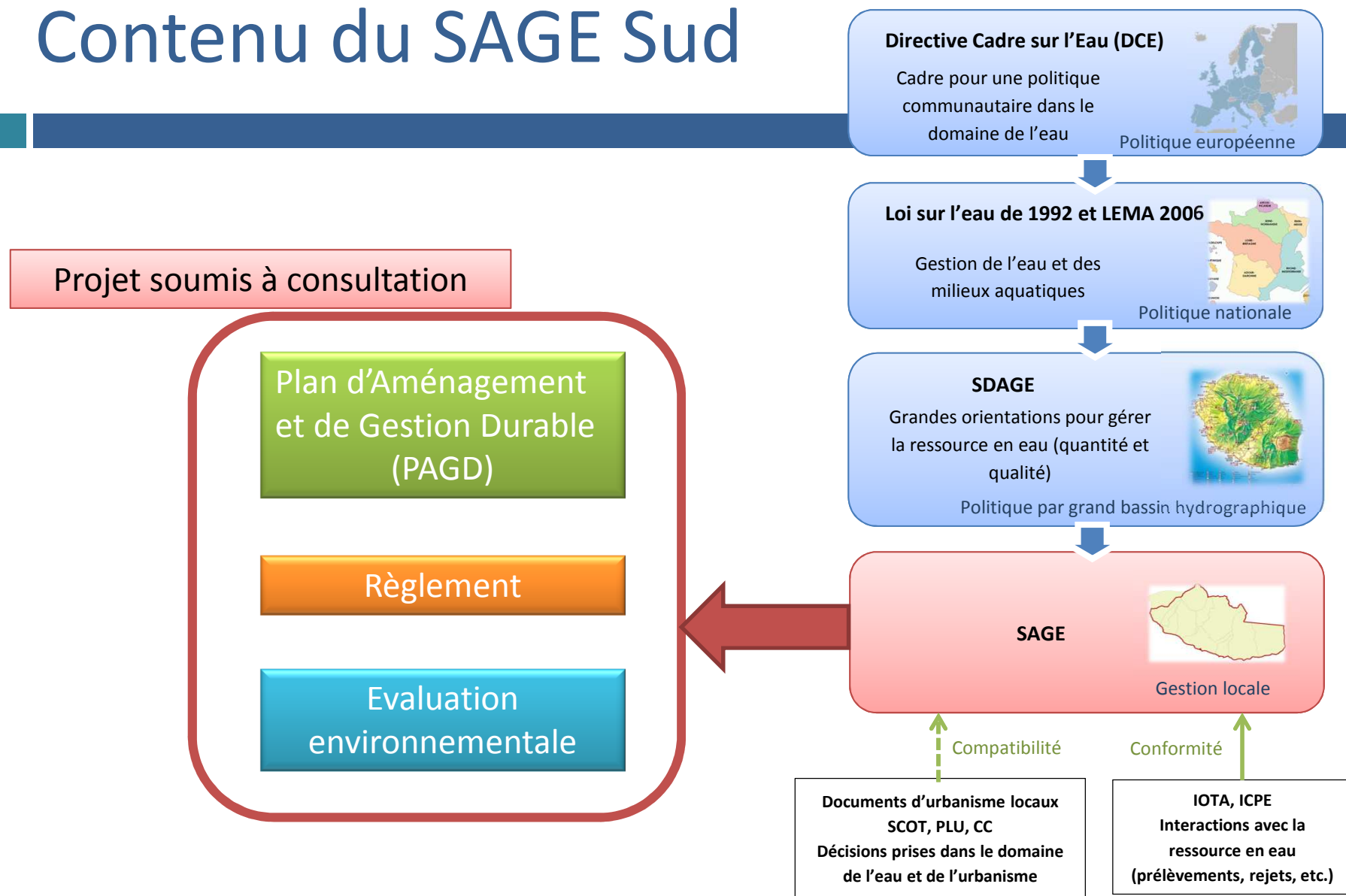
# Processus de révision du SAGE Sud

2



# Contenu du SAGE Sud

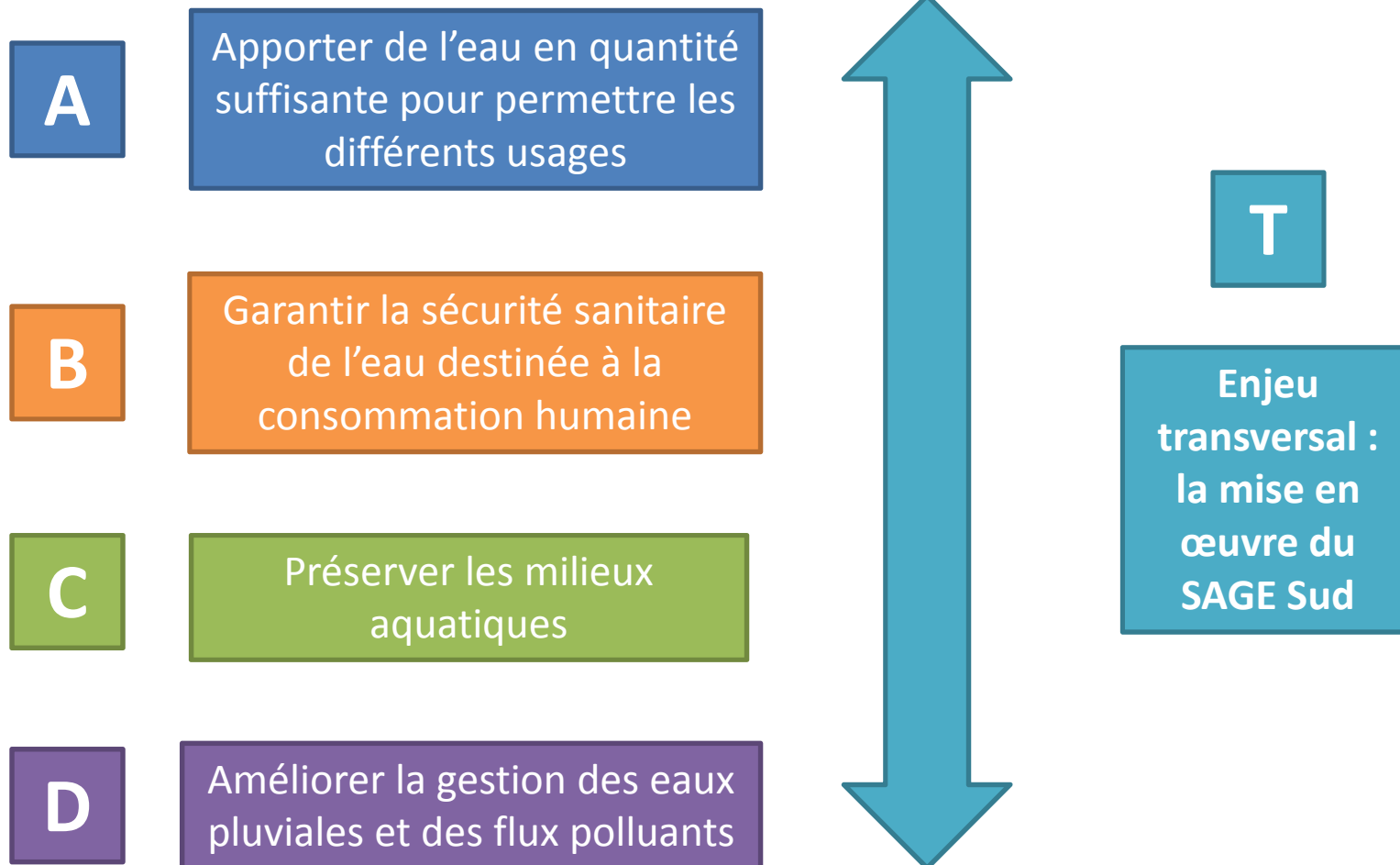
3



# Le PAGD : un projet de territoire

4

## ENJEUX – déclinés en DEFIS – traduits en OBJECTIFS



# Le règlement : le levier réglementaire

5

Les 6 règles du SAGE Sud révisé :

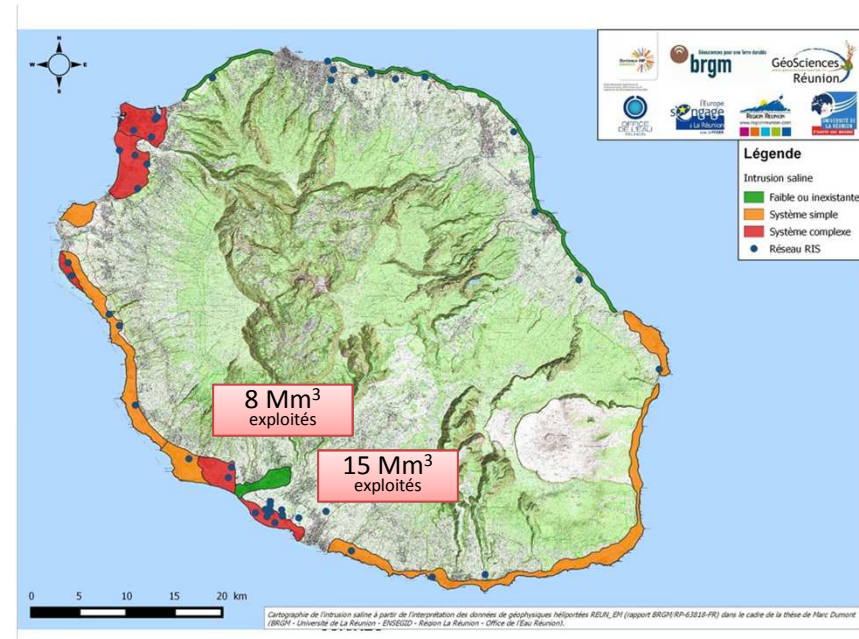
- Article 1 : Incidence des prélèvements
- Article 2 : Incidences des aménagements sur les zones humide
- Article 3 : Incidences sur l'intégrité physique des berges
- Article 4 : Compatibilité des aménagements en rivière avec la continuité écologique – rappel réglementaire
- Article 5 : Incidences des rejets d'eaux pluviales
- Article 6 : Incidences des rejets d'assainissement non collectif

# Gestion des prélèvements

6

Cible : Prélèvements dans les masses d'eau souterraines

Objectif : Mieux connaître l'évolution de la ressource en eau et adapter les modalités d'exploitation en vue de la préservation et restauration de l'équilibre quantitatif



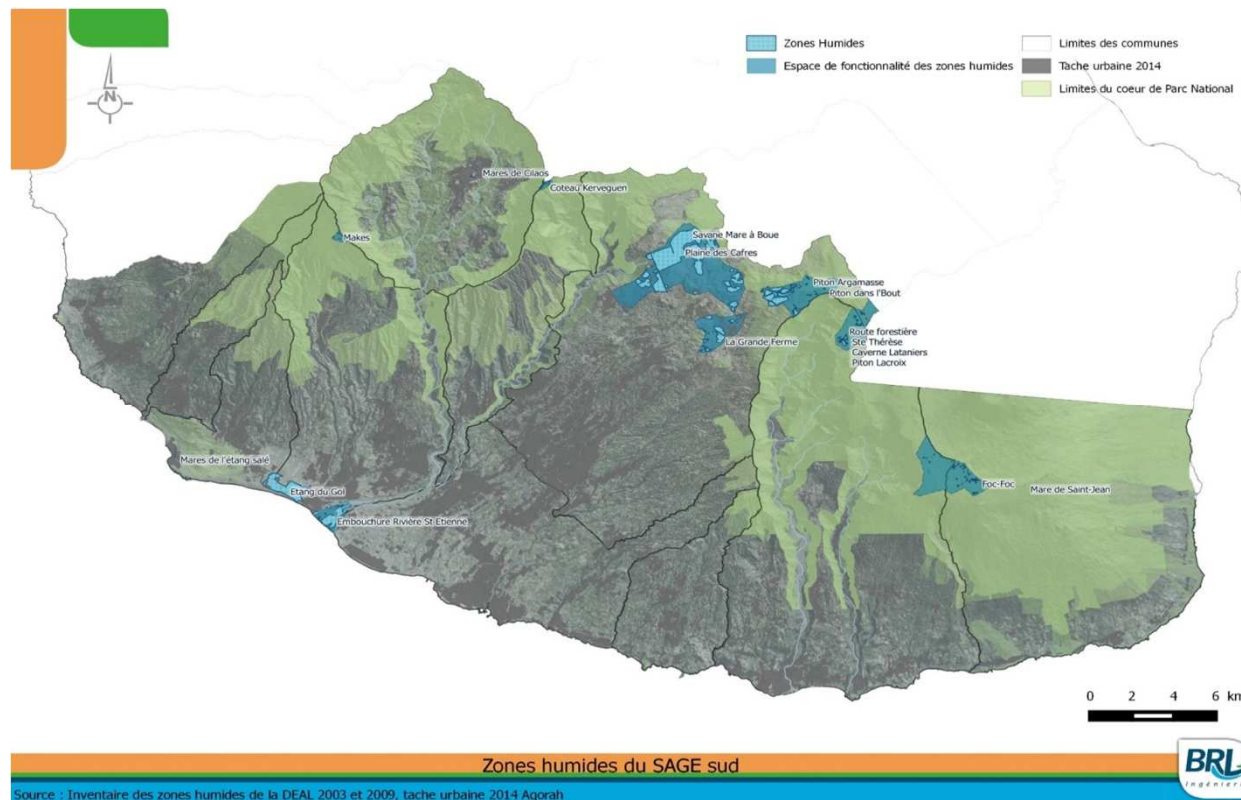
Déséquilibre quantitatif des masses d'eau  
Dispositifs de suivis au droit des forages  
Piézomètres de surveillance en aval hydraulique du forage ou puits de prélèvement  
Analyse d'incidences pour les nouveaux prélèvements en eaux souterraines



# Aménagements sur les zones humides

Règlement du SAGE  
Sud révisé - Projet

7



Cible : Les zones humides du territoire

Objectif : Garantir l'absence d'impact des projets sur ces zones

# Règle relative à l'érosion

8

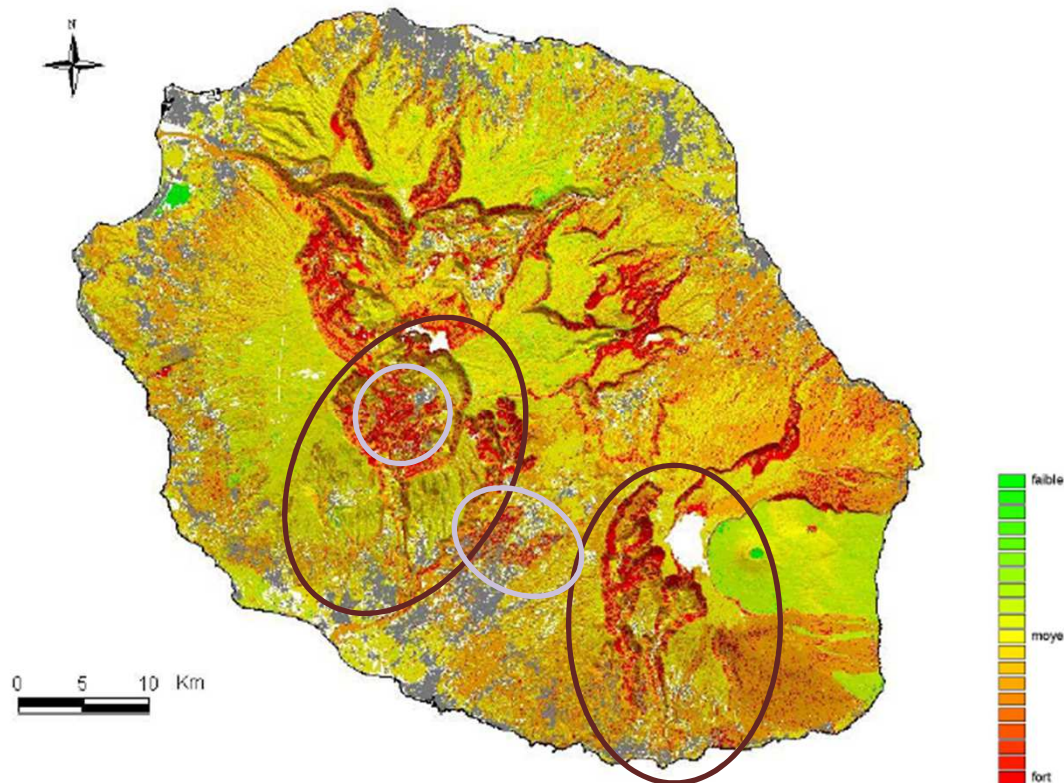


Fig. 46 : Aléa érosif total en saison cyclonique

Cible : Rivières Langevin, Remparts, Saint Etienne et leurs affluents

Objectif : Prévenir la dégradation des masses d'eau en préservant les abords immédiats des remparts

Vigilance abords de remparts et terrains fortement pentus

Vigilance sur certaines zones agricoles



## Rappel réglementaire – Continuité écologique

9

Cible : Rivières Langevin, Remparts, Saint Etienne et leurs affluents

Objectif : Renforcer le suivi des projets ayant une incidence sur les cours d'eau

Ouvrages prioritaires en termes de rétablissement de la continuité :

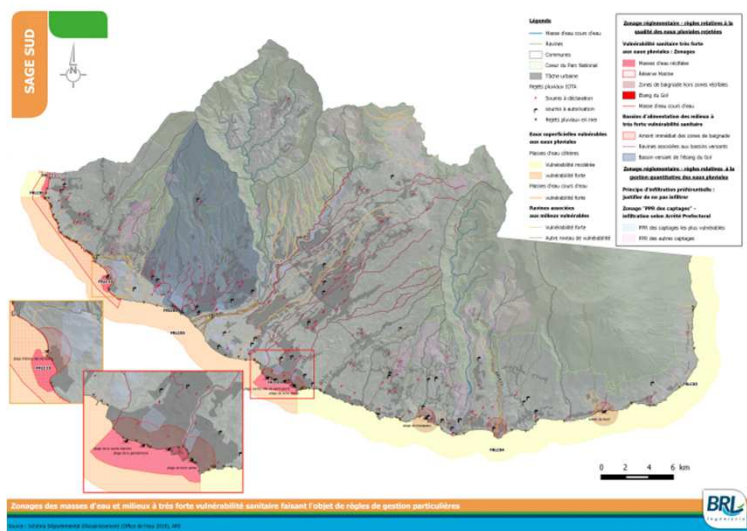
	Assec	Captage	Hydroélectricité	Pêcherie	Radier	Seuil sans prélèvement	Total général
Bras de Cilaos	1	1			1		3
Bras de la Plaine		2				1	3
Rivière des Remparts aval	1			1	1		3
Rivière Langevin aval	3	1	1	2			7
Rivière Saint-Etienne				1	1		2
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>18</b>

# Gestion des eaux pluviales

10

Cible : Projets  
imperméabilisant les sols

Objectif : Privilégier  
l'infiltration au plus proche  
du lieu d'émission



Si impossibilité d'infiltrer, et collecte  
dans des réseaux séparatifs, la  
gestion dépend de la sensibilité du  
milieu récepteur

**Si les milieux récepteurs sont de très forte  
vulnérabilité sanitaire (en rouge sur la carte : masse  
d'eau récifale, zones de baignades, étang du Gol);** la  
charge polluante cumulée reçue par le milieu doit  
être réduite en vue d'améliorer la qualité des  
milieux.

En conséquence, les pétitionnaires :

- Soit dévient leurs rejets vers un milieu moins vulnérable
- Soit traitent leur rejets ou justifient de l'existence d'un traitement à l'aval

En cas de système de traitement, le pétitionnaire s'engage à mettre en place un entretien adapté et devra garantir d'avoir les capacités de faire cet entretien de façon pérenne.

Sinon, au cas  
par cas selon  
l'étude  
d'incidence

# L'évaluation environnementale :

## les points de vigilance

11

Dispositions proposant des travaux qui peuvent altérer le paysage ou perturber les milieux naturels

- Porter une attention toute particulière à l'impact des projets de construction d'unités de potabilisation et autres travaux sur les milieux naturels et les paysages.

Effets négatifs de la sécurisation de l'accès à l'eau dans les Hauts

- Risque de mitage exacerbé?
- Développement d'une agriculture potentiellement plus polluante qu'actuellement (nouvelles surfaces, substitution de cultures peu traitées)

Dérives liées à la forte fréquentation d'un milieu naturel : la zone humide du Gol

- Nécessaire gestion de la fréquentation à intégrer dans le plan de gestion

Disposition pouvant avoir un impact sur l'écoulement de l'eau dans le bassin versant

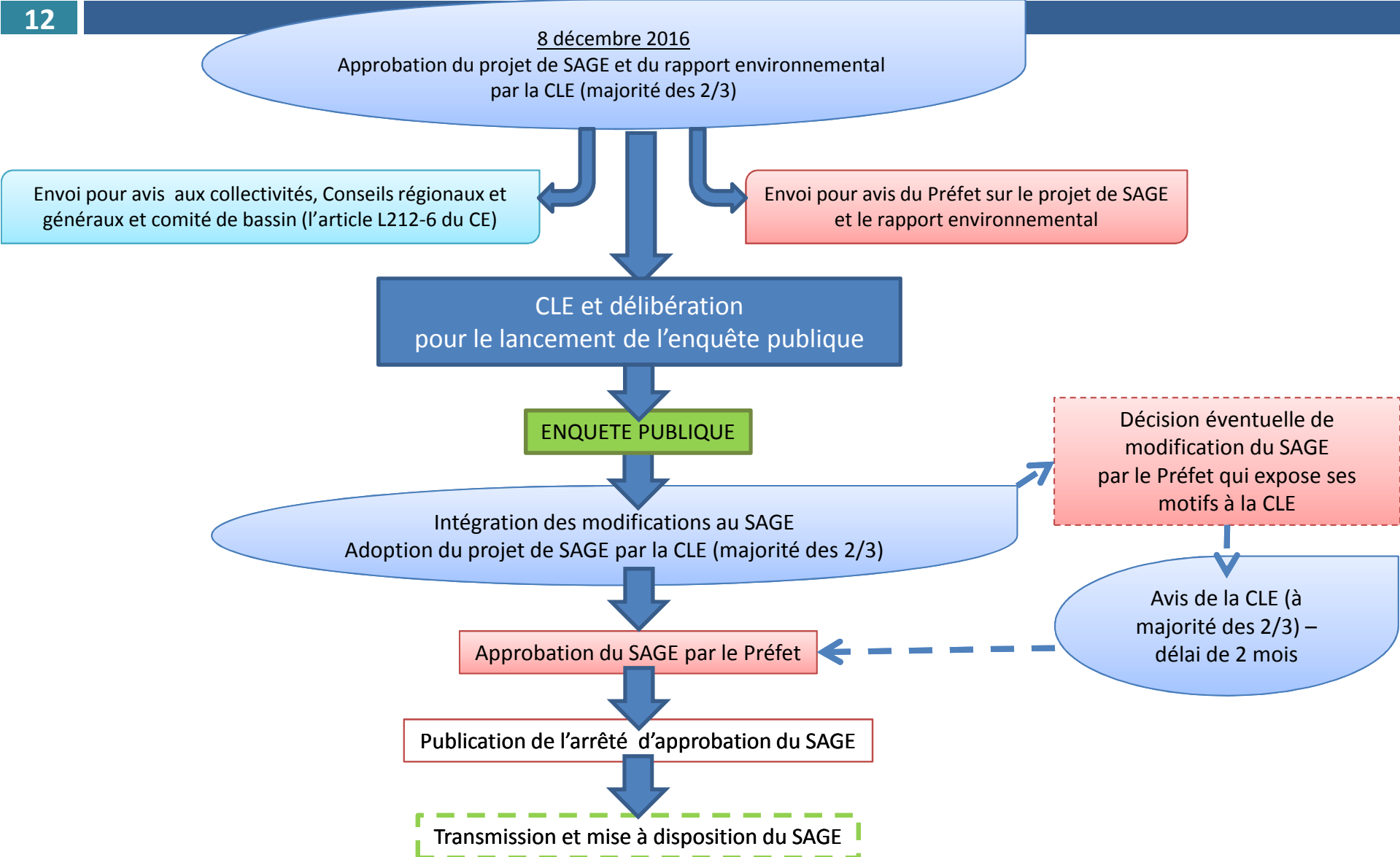
- Porter une attention particulière à l'impact des projets contenant un volet sur la gestion des eaux pluviales

Dispositions pouvant avoir un impact sur le développement des moustiques

- Rappeler les conditions de stockage d'eau dans les dispositions qui s'y rapportent + communication associées

# Processus de révision du SAGE Sud

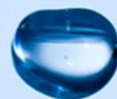
12



# Révision du SAGE Sud de La Réunion

Consultation des personnes publiques

Merci de votre attention



Comité Eau et Biodiversité – 01/12/2017



*Avec l'appui de  
Maitre Philippe Marc*



**Communauté d'Agglomération du Sud**  
Entre-Deux . Saint-Joseph . Saint-Philippe . Le Tampon